

Date de l'arrêté : 28/07/2026	République Française Département : ARIEGE Arrondissement : Pamiers LEYCHERT - Commune
Objet : Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de Leychert	

ARRÊTÉ
N° AR_020_2026

portant Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de Leychert

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et L.2212-4 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses dispositions relatives au Plan Communal de Sauvegarde ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;

Vu le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Leychert ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde afin de tenir compte de l'évolution de l'organisation communale, des moyens disponibles et des documents opérationnels de gestion de crise ;

Article 1

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de Leychert est mis à jour conformément au document annexé au présent arrêté.

Article 2

Cette nouvelle version annule et remplace toute version antérieure du Plan Communal de Sauvegarde.

Article 3

Le Plan Communal de Sauvegarde est tenu à la disposition des services compétents et sera mis en œuvre en cas de nécessité sous l'autorité du Maire, Directeur des Opérations de Secours sur le territoire communal.

Article 4

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Ariège ;
- Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays d'Olmes ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ariège ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie territorialement compétente.

Article 5

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à LEYCHERT, le 28 juillet 2026

